



ACTION 1.5.2
Outils d’accompagnement au développement des entreprises.

FEDER

Description de l’action dans le Programme Opérationnel
<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des outils de financement des risques (dont ingénierie financière) pour les projets de développement des entreprises (croissance interne, croissance externe) : garanties, prêts, fonds propres. - Accompagnement des investissements améliorant la compétitivité des entreprises ou les emplois induits (investissements à contenu technologique, investissements immatériels, matériels, immobiliers...). - Accompagnement des investissements nécessaires à une diversification des activités de l’entreprise ou des emplois induits. - Accompagnement collectif ou individuel des entreprises sur des thématiques ciblées.

Bénéficiaires
<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises au sens communautaire : toute entité exerçant une activité économique. - Structures expertes de l’intermédiation bancaire et de conseil. - Associations. - Sociétés d’investissement. - Collectivités territoriales et leurs groupements. - Établissements publics.

Nature des dépenses éligibles
<ul style="list-style-type: none"> - Abondement de fonds et frais de gestion. - Investissements corporels et incorporels liés à l’opération. - Investissements à contenu technologique, investissements immatériels, matériels, immobiliers... - Frais de personnel (salaires + charges). - Frais généraux liés à l’opération financée. <p>Pour l’ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.</p> <p>Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux,...</p>

Options de coûts simplifiés des fonds européens

- **Ressources humaines.** Application du barème des 1720h (article 68.2 du règlement 1303 du 17/12/2013).
 - Pour déterminer les frais de personnel liés à la mise en œuvre d'une opération, le taux horaire est calculé en divisant la dernière moyenne annuelle connue des salaires bruts par 1720h (nombre fourni par le règlement).
 - Dernière moyenne connue des salaires bruts: on prend ici le coût employeur. Il doit être justifié au stade de l'instruction par des justificatifs tels que fiches de paie, DADS...
- **Coûts indirects**
 - Financement au taux forfaitaire de 20 % des coûts directs (méthode de calcul juste, équitable et vérifiable). (article 68.a du règlement 1303 du 17/12/2013).

Critères d'éligibilité des projets

- Sont inéligibles les secteurs exclus par les régimes d'aides notamment Régime Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014 et Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides de Minimis.

Critères de sélection des projets

- Les projets des entreprises seront à analyser sur la base de leur faisabilité et de leur pertinence au regard notamment de l'augmentation de leur taille ainsi que de leur capacité financière.
- Priorité des projets en cohérence avec la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) et la Stratégie de Spécialisation Intelligente du Limousin (S3).
- Prise en compte des priorités horizontales du programme :
 - Développement durable,
 - Non discrimination et égalité des chances,
 - Égalité entre les hommes et les femmes.

Existence d'un volet de coopération transnationale dans le but de renforcer le caractère innovant des opérations.

↳ Taux applicables

Taux maximum d'aide publique	
Hors autofinancement pour un maître d'ouvrage public	50 %
Taux moyen indicatif FEDER du coût total éligible	60 %

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

Planchers FEDER (€)

Investissement	100 000 €
Fonctionnement	100 000 €

Régimes d'aides applicables

- Toute base juridique pertinente notamment en Recherche Développement et Innovation (RDI) et sur le financement à risque.
- Régime Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014
- Régime cadre exempté de notification n°SA 40 453 relatif aux aides en faveur des PME.
- Règlement (UE) n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif aux aides de minimis
- Tout autre régime pertinent.

↳ Les indicateurs physiques, financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

- Les indicateurs physiques **de réalisation** à renseigner obligatoirement sur l'action.
Certaines valeurs des indicateurs sont cumulées avec celles de l'action 141 sauf sur l'IC 04.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur	Indicateur retenu pour mesurer le cadre de performance avec une valeur cible fixée
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Indicateur commun IC 01	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Oui
Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Indicateur Commun IC 02	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Indicateur Commun IC 03	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non
Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	Indicateur Commun IC 06	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non
Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	Indicateur Commun IC 07	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non

○ **Les cibles à atteindre** sur les indicateurs physiques de réalisation de l'action.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible 2014-2018	Valeur cible 2019-2023
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien IC 01	65	110
Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions IC 02	20	35
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions IC 03	45	75
Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions) IC 06 (euros)	11 714 280	20 500 000
Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) IC 07 (euros)	4 399 998	7 333 334

○ **Les cibles financières** à atteindre sur l'action.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
152	23 678 500 €	20 321 500 €

○ **Instruments financiers applicables**

1	Subvention non remboursable	X
2	Subvention remboursable	X
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	X
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	X
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	X
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	X

Modalités de dépôt des dossiers

En continu, éventuellement appels à projets.

Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

Contact : Chahrazed BELDJILALI
chahrazed.beldjilali@nouvelle-aquitaine.fr

Les indicateurs de la Priorité d'Investissement 3d

(pour les actions 151 et 152 de la PI)

Les indicateurs de résultat

Changement attendu par la PI 3d : - Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises.

- Tendre vers le taux national d'entreprises exportatrices.

Objectif spécifique (OS) 1.5 : Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises limousines, notamment à l'international.

- Les indicateurs physiques **de résultat** et leurs cibles, données à renseigner dans le cadre du pilotage partenarial du programme.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Année de référence	Valeur de référence	Cibles 2023
Taux d'entreprises exportatrices (%)	IR 10	Douanes	2013	2,17 %	2.80 %
Chiffres d'affaires des entreprises régionales (taux)	IR 11	Insee	2009	100	174

Les indicateurs de réalisation hors réserve de performance

- Les indicateurs **de réalisation** (coopération).

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Fréquence
Nombre de projets comportant une dimension de coopération interrégionale ou transnationale impliquant les acteurs du Limousin	COOP 01	Bilan d'exécution du bénéficiaire	Annuelle